

INSCRIPTIONS SAISON 2021-2022



La pratique du Tir à l'Arc vous intéresse : les **ARCHERS DU STADE AURILLACOIS** sont prêts à vous accueillir et vous font part des renseignements suivants :

♦ LES MEMBRES DU BUREAU

✓ Pierre CASAGRANDE

Coprésident

102, Avenue J.B. Veyre 15000 AURILLAC

☎ 06.08.63.37.85 –Mail: pmc-batillac@cegetel.net

2 2 06.12.55.70.32 − Mail : <u>ge.varre@yahoo.fr</u>

✓ Jacques MAURÉ Coprésident

La Course du Mouton 15220 ROANNES ST MARY

© 06.83.41.06.17 – Mail : jacques.maure@aliceadsl.fr

✓ Nadine AUTARD Secrétaire

✓ Gérard VARRE Trésorier

20, rue de Firminy 15000 AURILLAC

♦ LA LICENCE

La licence assurance est obligatoire pour la pratique du tir à l'arc dans un club affilié à la Fédération Française de Tir à l'Arc. Elle est délivrable à partir du 1^{er} septembre 2021, exigible à compter du 1^{er} octobre 2021, et valable jusqu'au 31 août 2022. La licence, dont le tarif annuel est variable selon les catégories (voir au verso), donne droit :

- à une assurance couvrant votre responsabilité civile pour la pratique du tir à l'arc sur l'ensemble du territoire français,
- aux initiations et entraînements animés par des diplômés de la Fédération Française de Tir à l'Arc,
- à participer à des rencontres amicales et à des compétitions officielles départementales et régionales,
- au prêt de l'arc pour la première année.

Lors de la 1^{ère} souscription de la licence, vous devez obligatoirement:

- joindre un certificat médical, datant de moins d'un an, mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition. Le certificat médical est valable pour 3 années (2 renouvellements de saisons sportives maximum) sous réserve de satisfaire chaque année à un questionnaire de santé. Pour les mineurs hormis les Poussins), la production d'un certificat médical n'est plus obligatoire sauf si les réponses au questionnaire de santé conduisent à un examen médical.
- prévoir l'achat de petit matériel (6 flèches, 1 palette, 1 protège-bras, 1dragonne, 1 carquois) et d'un teeshirt. Un pack comprenant ce petit matériel et un tee-shirt vous est proposé à la vente au tarif de 85 €.

A compter de la seconde année de pratique <u>et</u> à partir de la catégorie « minimes » (13 ans), il vous sera demandé une location de $20 \ \epsilon$ par trimestre ainsi que, si vous conservez l'arc pendant la semaine, un chèque de caution de $150 \ \epsilon$ non encaissé.

Pour les adultes (18 ans et plus), les arcs vous seront remis pour la durée de la saison sportive et seront placés sous votre responsabilité ; il vous sera demandé un chèque de caution de 150 € non encaissé.

Aucun accident ne saurait être imputable au club qui décline toute responsabilité.

♦ LES ENTRAINEMENTS

Ils ont lieu au Gymnase Marie Marvingt (site de Peyrolles) à Aurillac :

Initiation et perfectionnement	Vendredi	de 18h à 19h 30'	 Initiation pour les archers débutants jeunes (poussins, benjamins minimes, cadets, juniors) et adultes Perfectionnement pour les archers autonomes (jeunes et adultes : 2ème année de licence) 			
Entrainement compétitions et Tir libre	Mardi Jeudi samedi	de 18h à 21h de 19h à 22h de 14h à 18h	 Archers ayant obtenu un niveau suffisant pour tirer à 18 mètres Archers autonomes et/ou participants aux compétitions 			
PAS D'INITIATION PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES						

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez nous contacter par téléphone ou par mail: archerstadeaurillacois@gmail.com

Les 2 premières séances d'initiation des vendredis 17 et 24 septembre sont offertes..., alors N'HÉSITEZ PAS, VENEZ ESSAYER LE TIR A L'ARC!!!

<u>IMPORTANT</u>: Le PASS SANITAIRE sera <u>obligatoire</u> au 1er septembre pour les adultes et au 1er octobre 2021 pour les mineurs à partir de 12 ans.

Site internet: http://club.sportsregions.fr/stadeaurillacois

LES CATEGORIES D'AGE ET LE TARIF DES LICENCES SAISON 2021/2022

Catégories	Âges requis en 2022	Tarifs annuels	« Pack petit matériel » et Tee-shirt (1 ^{ère} année de licence)	TOTAL
POUSSINS (P)	né(e)s entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013 (9 et 10 ans)	64,00 €	85 €	149 €
JEUNES (J)	né(e)s entre le 01.01.2002 et le 31.12.2011	73,00 €	85 €	158 €
Benjamin(e)s B)	né(e)s entre le 01.01.2010 et le 31.12.2011 (11 à 12 ans)	73,00 €	85 €	158 €
Minimes (M)	né(e)s entre le 01.01.2008 et le 31.12.2009 (13 à 14 ans)	73,00 €	85 €	158 €
Cadet(te)s (C)	né(e)s entre le 01.01.2005 et le 31.12.2007 (15 à 17 ans)	73,00 €	85 €	158 €
Juniors (J)	né(e)s entre le 01.01.2002 et le 31.12.2004 (18 à 20 ans)	73,00 €	85 €	158 €
ADULTES Pratique en club <u>et</u> en compétition (A)	né(e)s avant le 31.12.2001	99,00 €	85 €	184 €
Pas de pratique (E)		86,00 €	-	-
Sénior 1 (S1)	né(e) entre le 01.01.1983 et le 31.12.2001 (21 à 39 ans)	99,00€	85 €	184 €
Sénior 2 (S2)	né(e) entre le 01.01.1963 et le 31.12.1982 (40 à 59 ans)	99,00€	85 €	184 €
Sénior 3 (S3)	né(e) avant le 01.01.1963 (60 ans et plus)	99,00€	85 €	184 €
CONVENTIONS - FFH* (H) - FFSA (H) - FFSU (U) et UNSS (S)	Uniquement sur présentation de la licence compétition des fédérations concernées *L'adhérent(e) devra s'acquitter de la licence FFH auprès de la F.F.H. et ne paiera au club que le montant de la part club.	*30,00 € 50,00 € 50,00 €	85 € 85 € 85 €	115 € 135 € 135 €
DECOUVERTE (D)	Pas de condition d'âge - 1 ^{ère} licence à compter du 1 ^{er} mars 2022	32 €	-	-

Réductions:

- ❖ de 12 € à partir du second membre d'une même famille.
- de 10 € pour les licencié(e)s bénéficiaires de la CARTE A+ 2019
- **❖** de 15 € pour les licenciés de la saison 2021/2022 (non cumulable)